

Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission des pétitions, acceptées par le Conseil municipal le 10 octobre 2007, sur la pétition intitulée: «Demande d'exploitation de la salle d'attente du rond-point de Plainpalais».

TEXTE DES CONCLUSIONS

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-179 au Conseil administratif.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

L'affectation de la salle d'attente du kiosque du rond-point de Plainpalais fait l'objet d'une réflexion au sein de la Ville depuis plusieurs années.

L'option de créer une buvette en ce lieu de 16 m² a été retenue et une étude a été menée sur les possibilités de transformation. Un projet de rénovation, accompagné d'un cahier des charges destiné au futur exploitant, a été élaboré.

Ce projet propose d'aménager la salle d'attente en une buvette ouverte à l'année. Il est prévu d'y installer un équipement standard fixe permettant d'offrir de la petite restauration et de la vente à l'emporter. A la belle saison, une petite terrasse sera proposée à la clientèle. A noter que le matériel d'exploitation mobile (vaisselle, chaises et tables, etc.) sera à fournir par le locataire.

Le coût des travaux est évalué à un montant maximal de 180 000 francs toutes taxes comprises. Ce montant, qui peut apparaître excessif dans un premier temps, se justifie essentiellement par la nécessité d'isoler le volume intérieur. En effet, l'isolation des vitrages, des murs, du plafond et du sol est estimée à plus de 100 000 francs.

A cette somme se rajoutent d'autres charges importantes, telles que l'installation d'un chauffage et d'une arrivée d'eau.

Pour financer ces travaux, le Conseil administratif prévoit de déposer une proposition de résolution au Conseil municipal dans le courant du mois de juin 2008.

A noter que, dans la mesure où cette transformation devait aboutir, l'attribution de la buvette au futur-e exploitant-e serait du ressort de la Gérance immobilière municipale et se ferait par une mise au concours publiée dans la presse locale. A cet effet, un cahier des charges sera établi. Le choix du/de la candidat-e sera effectué sur la base d'une analyse objective des dossiers que la Ville aura reçu.

Pour conclure, le Conseil administratif espère que, dans la mesure où le Conseil municipal adhère au projet, les délibérations seront menées dans les meilleurs délais afin de permettre une réalisation des travaux avec une ouverture de l'exploitation au printemps 2009.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

La conseillère administrative:
Sandrine Salerno

Le 4 juin 2008.